

## **MOTION GENERALE**

Présentée le 5 juillet 2007 par Bernard SOLANS, vice-président de la CCVF

Dans un environnement économique devenu planétaire, dans un contexte sociétal où émergent des aspirations nouvelles et des préoccupations de santé, de sécurité, de « socialement correct » et d'éco-conditionnalité, la CCVF tient à réaffirmer la modernité de ses fondements et des valeurs d'économie sociale que porte avec elle la coopération.

C'est dans cet esprit qu'elle se montre très préoccupée par les conditions de l'installation du Haut Conseil de la Coopération Agricole et par l'insuffisance des moyens que lui ont donné les pouvoirs publics pour le plein accomplissement de sa mission.

Dans cette même logique, en adhérant à la stratégie de Coop de France sur ce sujet, la CCVF attend des pouvoirs publics français une volonté politique sans faille pour faire face aux remises en cause dont la coopération fait l'objet à Bruxelles.

Elle réaffirme enfin qu'en matière de fiscalité la distinction entre coopératives et établissements industriels recouvre une réalité tangible, les coopératives étant par nature des bâtiments à usage agricole.

Concernant les orientations économiques, la CCVF encourage ses coopératives adhérentes à basculer définitivement vers une stratégie de la demande et à une réorganisation structurelle accélérée de nos outils de mise en marché. Elle demande la mobilisation de tous les moyens et de tous les soutiens nécessaires dans cette perspective.

Elle demande aussi une large réflexion sur l'utilisation des moyens de promotion dont l'apparente abondance masque en fait des conditions d'utilisation très restrictives dès lors qu'il s'agit d'accompagner les opérateurs dans leur action de conquête de parts de marché.

Elle souhaite enfin une position politique courageuse de la France sur ces sujets dans les négociations européennes.

L'environnement économique de notre secteur est en pleine mutation et la concurrence est exacerbée. Les caves coopératives se préparent donc à relever ce défi.

La Commission européenne, par sa proposition de réforme de l'OCM, propose purement et simplement de nous orienter vers le modèle de nos concurrents du nouveau monde : grandes exploitations, grandes wineries,... les vigneron étant la principale variable d'ajustement en cas de crise, ainsi que le montre actuellement la situation en Australie. En effet, la libéralisation des droits de plantations, de l'étiquetage et des pratiques œnologiques, conduira à terme, à une modification radicale de notre secteur.

Cette approche n'est pas acceptable. Une autre voie est possible, qui préserve notre modèle économique, tout en nous donnant les moyens de gagner des parts de marché. Le vin n'est pas un produit industriel et la compétitivité ne passe pas que par le prix. Dès 2003, au Congrès de Colmar, la CCVF a fait des propositions qui sont toujours d'actualité. Elle appelle les pouvoirs publics français à s'engager fortement pour une autre OCM, qui améliore notre compétitivité en soutenant le développement d'entreprises performantes tout en préservant les spécificités fortes de notre secteur.

Il est maintenant et depuis plusieurs années de notoriété publique que la CCVF souhaite une reconnaissance pleine et entière des coopératives au sein des interprofessions, les propositions « d'arrangements locaux » ne représentant nullement une réponse adaptée à cette demande.

La position adoptée aujourd'hui sur la composition des ODG ne fait que renforcer son incompréhension.

La CCVF demande solennellement à tous les partenaires la réouverture de négociations immédiates sur ces sujets, faute de quoi, les coopératives qui représentent plus de la moitié des vignerons français et plus de la moitié des quantités produites prendront des initiatives pour obtenir cette reconnaissance.

Enfin, la CCVF souhaite attirer encore une fois l'attention des pouvoirs publics sur le sort des vignerons qui restent dans la difficulté économique.